

Annexe Art. 8.3 VHE

Type de document Publication : ANH Version : 1

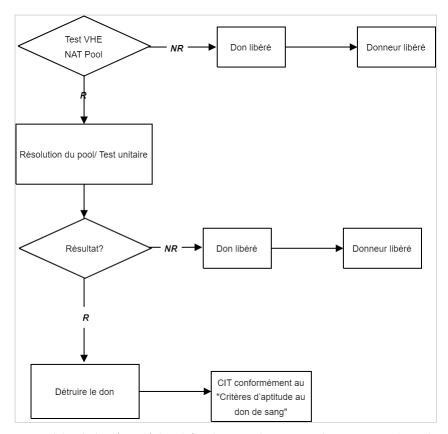
En vigueur à partir de : 01.07.2024

VHE

Seuil de détection pour le test NAT : 450 UI/ml.

Si sa sensibilité le permet, le test peut être réalisé en pool. Le seuil de détection pour l'échantillon dans le minipool est de 450IU/ml

La confirmation en cas de résultat *Réactif* du test unitaire doit être effectuée par un deuxième test NAT (quantitatif) différent du premier test sur l'échantillon après résolution du pool. Aucun autre échantillon de sang n'est requis.



Un Look back doit être déclenché si d'autres dons ont eu lieu au cours des 3 derniers mois. En cas de « don X moins 1 » dans les 3 mois précédents, une NAT/PCR VHE unitaire est pratiquée sur l'échantillon archivé. Les prélèvements positifs sont détruits.

Publication: 01.07.2024 Page: 1 de 1

Nr.: 3383